

LAURÉATS DE LA MÉDAILLE MARGARITA LIZARRAGA

2015

Groupe de travail de l'Initiative «Halte à la pêche illégale» (SIF)

Ce groupe de travail a été choisi en tant qu'excellent exemple africain de ce qu'il est possible de réaliser pour mettre un terme à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), avec des ressources relativement modestes, grâce à un bon réseau, au partage de l'information, à la coopération régionale et internationale et à une réelle détermination d'arrêter la pêche INDNR. Ses résultats sont considérés comme un modèle pour des initiatives similaires et ont un effet catalytique sur d'autres régions. La contribution de l'Initiative SIF à l'application du Code est donc remarquable, pratique, tangible et durable, et elle offre un exemple à suivre aux autres régions.



2013

La Organización del Sector Pesquero y Acuícola del Istmo Centroamericano (OSPESCA)

OSPESCA a été choisie pour sa contribution significative au développement durable des pêches et de l'aquaculture dans les pays d'Amérique centrale et est considérée comme un modèle d'organisation intergouvernementale, imitée dans d'autres régions pour l'effet catalytique de ses réalisations. La contribution d'OSPESCA à l'application du Code est donc remarquable, pratique, tangible et durable, et elle offre un exemple à suivre aux autres régions.



2011

Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP)

Le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP) a été choisi pour sa contribution significative au développement durable de l'aquaculture dans la région Asie-Pacifique. Il joue le rôle de forum intergouvernemental cohésif pour l'élaboration de politiques régionales, ainsi que pour la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche, du développement et de la formation aquacoles. Le RCAAP a obtenu des résultats particulièrement remarquables dans les domaines de l'environnement et de la santé des animaux aquatiques, de l'appui aux petites exploitations piscicoles, de la promotion de pratiques de gestion améliorées et de la certification en aquaculture. D'autres régions se sont inspirées et s'inspirent encore du modèle RCAAP en tant qu'organisation intergouvernementale et réseau régional d'aquaculture, témoignant de l'effet catalytique du projet. La contribution du RCAAP à l'application du Code est donc remarquable, pratique, tangible et durable, et elle offre un exemple à suivre aux autres régions.



2009

Honorable Abraham Iyambo, Ministre de la pêche et des ressources maritimes de Namibie

Docteur Iyambo a été choisi pour la manière remarquable dont il a dirigé au niveau national, régional et international l'application du Code à travers la mise en œuvre d'une science, d'une politique et d'une gestion de la pêche responsable, y compris les négociations qui ont conduit à la Déclaration de Reykjavik et pour sa contribution à l'établissement du Projet de grand écosystème marin du courant de Benguela (BCLME), du Programme Benguela de formation et d'interaction entre les pêches et l'environnement (BENEFIT) et de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE).

2007

Le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC)

Le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) a été sélectionné pour recevoir ce prix pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, dont le siège est à Bangkok (Thaïlande), est une organisation intergouvernementale créée en 1967 ayant pour mandat la promotion du développement des pêches en Asie du Sud-Est. Ce Centre s'intéresse particulièrement à la régionalisation du Code de conduite pour une pêche responsable et a récemment achevé ce processus avec la publication de quatre directives régionales pour une pêche responsable en Asie du Sud-Est concernant les opérations de pêche, l'aquaculture, la gestion de la pêche ainsi que les pratiques post-capture et la commercialisation. Il a également rédigé des directives supplémentaires en matière de cogestion. Ce Centre s'est distingué dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable par son action en faveur de la régionalisation et par des directives régionales. Sa contribution à l'application du Code se traduit ainsi par des réalisations remarquables et concrètes.

2005

L'Accord sur le Programme international pour la conservation des dauphins (AIDCP)

L'Accord sur le Programme international pour la conservation des dauphins (AIDCP) a été sélectionné pour recevoir ce prix pour l'exercice biennal 2004-2005. L'AIDCP est un accord international ayant pour objectif de réduire progressivement la mortalité des dauphins due à la pêche au thon à la senne tournante dans l'Océan Pacifique Est et de garantir la durabilité des stocks de thon et des espèces associées présents dans l'écosystème. Les Parties à l'Accord sont les pays suivants: Bolivie, Costa Rica, Colombie, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Union européenne, Vanuatu et Venezuela. Cet Accord donne d'excellents résultats et applique avec diligence les principes pertinents fixés dans le Code de conduite pour une pêche responsable, notamment ceux concernant l'approche de précaution et l'utilisation d'engins et de techniques de pêche qui permettent de réduire les captures d'espèces non ciblées et de faire considérablement baisser la mortalité des dauphins. L'AIDCP s'est également distingué par la manière dont il assure la participation active de l'industrie et la pêche et des organisations non gouvernementales liées à l'environnement, donnant ainsi un exemple d'interaction réussie entre les différentes parties intéressées.

2003

Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)

La médaille Margarita Lizárraga pour 2002-2003 a été décernée par le Directeur général de la FAO le 29 novembre 2003 au cours de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO au Collectif international d'appui à la pêche artisanale (CIAPA) qui a son siège en Inde. Le Collectif est une ONG internationale qui travaille sur des questions concernant les artisans pêcheurs dans le monde entier. La médaille lui a été décernée pour ses initiatives nombreuses, durables et catalytiques à l'appui du Code de conduite pour une pêche responsable, qui incluent l'organisation d'ateliers et d'activités de vulgarisation et de plaidoyer, ainsi que la mobilisation d'un soutien au niveau local et le renforcement des capacités humaines, notamment dans les pays en développement.

2001

Le Conseil canadien de la pêche responsable et son secrétariat

Le Conseil canadien de la pêche responsable et son secrétariat ont été sélectionnés pour leur approche sans précédent fondée sur la participation des populations locales à l'élaboration d'un Code de conduite national, inspiré du Code de conduite de la FAO, qui a permis de promouvoir la gestion durable des pêches et d'instaurer de nouveaux partenariats entre le secteur et le gouvernement.

1999

La Solidarité nationale pour les pêches du Sri Lanka (NAFSO)

NAFSO a été sélectionnée pour sa contribution exceptionnelle et concrète à la promotion et la diffusion du Code. Cette ONG s'est notamment chargée de faire traduire le Code en Sinhala, de l'imprimer et de la distribuer. En outre, afin d'assurer l'application du Code, NAFSO a organisé une série de réunions au sein des communautés de pêcheurs pour expliquer les divers aspects du Code aux communautés d'artisans pêcheurs démunis. Sans ce travail, il est fort probable que ces pêcheurs, généralement analphabètes, n'auraient pas eu accès au Code.